

RETROUVER UN VÉLO VOLÉ ?

C'est plus simple avec un vélo marqué !

Le marquage **BICYCODE®** permet la traçabilité : le numéro du vélo est associé aux coordonnées du propriétaire sur un registre national. Policiers et gendarmes bénéficient d'un accès sécurisé au registre pour contacter facilement les propriétaires d'un vélo retrouvé.



Plus d'information sur interieur.gouv.fr et fub.fr (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)
Liste des opérateurs de marquage de vélo sur bicycode.org

1 Le marquage. Un opérateur agréé procède au marquage du vélo*, sur présentation de la facture ou d'une pièce d'identité. Il remet un passeport au propriétaire, qui mentionne le numéro marqué et un mot de passe.

2 L'activation du service. Muni du numéro et du mot de passe, le propriétaire se connecte sur bicycode.org pour enregistrer son vélo et indiquer ses coordonnées.

3 En cas de vol. Le propriétaire dépose plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Il présente son passeport BICYCODE® à l'appui de sa demande.

Le propriétaire se connecte sur bicycode.org pour signaler que son vélo a été volé.

4 En cas de vélo retrouvé. Lors de la découverte d'un vélo abandonné, tout un chacun peut contacter le propriétaire par courriel, grâce au registre national des vélos marqués sur bicycode.org. Autre solution : apporter le vélo dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Le propriétaire d'un vélo retrouvé doit indiquer sur bicycode.org qu'il a repris possession de son bien. Cela permet au registre d'être à jour et de faciliter les opérations de recherche.

* Tarif variable selon l'opérateur. Toutes les coordonnées sur www.bicycode.org > Où faire marquer son vélo ?

3 raisons de faire marquer son vélo

Pour le retrouver après un vol

Grâce au numéro figurant sur le vélo, vous êtes joignable par courriel par la personne qui retrouve votre vélo. Policiers et gendarmes peuvent, pour leur part, vous téléphoner.

Pour assainir le marché des vélos d'occasion

Devant un vélo d'occasion marqué, tout acheteur potentiel peut s'assurer qu'il ne provient pas d'un vol, sur bicycode.org.

Pour lutter contre les vols et trafics

Un vélo marqué sera moins intéressant pour les receleurs. Plus les vélos seront marqués, plus le trafic sera risqué.

3 conseils contre les vols

Opter pour un antivol solide

Les U, solides, sont à préférer aux câbles fins.

Ne pas relâcher l'attention

Les vélos doivent être attachés partout, y compris près des commerces où le public s'arrête brièvement et dans les lieux d'habitation.

Attacher le cadre à un point fixe

Mieux vaut attacher le cadre du vélo et la roue avant à un point fixe.